

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **29 août 2019**, à 20 h 30, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur Jean Parenteau, maire, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 3 François Fréchette	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean Parenteau constate le quorum à 20 h 30 et déclare la séance ouverte.

**R 2019-08-213**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance extraordinaire du 29 août 2019**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption devis d'appel d'offres - Développement domiciliaire
- 4 Fibre optique - Cooptel
- 5 Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour
- 6 Levée de l'assemblée

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-08-214**

**3. ADOPTION DEVIS D'APPEL D'OFFRES – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

**ATTENDU** la résolution R 2019-08-201 concernant l'adoption du règlement 745-19 - Décrétant une dépense et un emprunt au montant de 363 602 \$ pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un développement domiciliaire ;

**ATTENDU QUE** le règlement a été soumis au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour approbation ;

**ATTENDU** le devis pour soumission "*Développement domiciliaire* préparé par WSP Canada Inc. remis à chacun des conseillers présents ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite faire la construction des infrastructures municipales d'égout domestique et de voirie pour desservir un développement domiciliaire d'une dizaine de terrains ;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres sera publié sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de lancer le processus d'appel d'offres par le biais de SEAO pour la construction des infrastructures municipales d'égout domestique et de voirie pour desservir un développement domiciliaire d'une dizaine de terrains.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-08-215

#### **4. FIBRE OPTIQUE – COOPEL**

**ATTENDU** l'annulation du projet de fibre optique par la MRC de Drummond ;

**ATTENDU QUE** Cooptel, qui avait été choisi par la MRC de Drummond, poursuit tout de même son déploiement dans certains secteurs de la MRC et maintient un intérêt à desservir le maximum de territoire de la MRC de Drummond ;

**ATTENDU QU'**afin de poursuivre le déploiement, Cooptel souhaite préparer un projet afin d'être prêt lors du début des nouveaux programmes de subvention fédéral et provincial ;

**ATTENDU QUE** pour le dépôt de projets, un appui de la municipalité est requis ;

**ATTENDU QUE** le déploiement de la fibre optique est un enjeu sérieux à la municipalité de L'Avenir et que le projet de fibre optique de la MRC a démontré le besoin pour notre territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir appuie le projet de déploiement de fibre optique de Cooptel pour L'Avenir.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **5. PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2019-08-216

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 heures 49 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 9 septembre 2019.**

